

## INTRODUCTION

Le Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire a entrepris en 2017 la régularisation administrative de la source du Peyris située sur la commune de Pradelles-Cabardès.

La société Hydro.Géo.Consult a établi le dossier préliminaire de demande d'autorisation en juillet 2018.

L'hydrogéologue agréé a rendu son avis en décembre 2018.

Le présent dossier regroupe les éléments relatifs à ces différentes étapes ; il constitue la demande d'autorisation d'exploiter et de distribuer l'eau prélevée de la source du Peyris en vue de la consommation humaine.

L'autorisation préfectorale résulte de l'articulation entre les textes suivants :

- *l'article L.215-13 du code de l'environnement relatif à la déclaration d'utilité publique des prélèvements d'eau,*
- *l'article L.1321-2 du code de la santé publique relatif la déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection,*
- *l'article L.1321-7 du code de la santé publique relatif à l'autorisation de délivrer l'eau destinée à la consommation humaine,*
- *l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R.1321-6 et suivants du code de la santé publique,*
- *l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine,*
- *les articles L.214-1 à L.214-6, L.214-8 à L.214-13, R.214-6 et suivants du code de l'environnement relatifs à la procédure d'autorisation des prélèvements d'eau,*
- *l'article R.214-1 du code de l'environnement relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement.*

## **PRESENTATION DU DOSSIER**

Il comprend :

- le dossier préparatoire d'Hydro.Géo.Consult (juillet 2018) –onglet 2–
- l'avis de l'hydrogéologue agréé (décembre 2018) –onglet 3–
- l'inventaire parcellaire –onglet 4–
- l'estimation des coûts de procédure et de protection –onglet 5–
- les plans des périmètres de protection –onglet 6–

complétés par la fiche d'identification-type du dossier.

### **Objet**

Demande d'autorisation d'exploiter et de distribuer l'eau captée de la source du Peyris.  
Eau destinée à la consommation humaine.

### **Dénomination des captages**

Source du Peyris.

### **Collectivité desservie**

Hameau de Fournès à Pradelles-Cabardès (Aude).

### **Localisation des captages**

Coordonnées Lambert 93 :

X = 652,720 km

Y = 6.257,322 km

Z = 751 m

### **Prélèvements maxima demandés**

2.165 m<sup>3</sup>/an – 7,4 m<sup>3</sup>/j – 1,0 m<sup>3</sup>/h